

Conseil municipal

VOIE VERTE BERNEX-BÂTIE (VVBB) - CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 1'245'000.00

Vu la fiche B05 de la 1^{ère} mise à jour du Plan directeur cantonal 2030, adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019 et approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021

Vu le Projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4), signé par les partenaires du Grand Genève le 3 juin 2021, en particulier la mesure 34-17

Vu le Plan directeur communal, le Plan directeur des chemins pour piétons et le Plan directeur du réseau cyclable, adoptés par le Conseil municipal le 10 octobre 2023, et approuvés par le Conseil d'Etat le 20 décembre 2023

Vu l'avant-projet de Voie verte Bernex-Bâtie, approuvé par le Comité de pilotage le 10 octobre 2023

Vu les coûts globaux estimés au stade de l'avant-projet de 36,6 millions (+/-20 %) pour l'ensemble de l'axe, comprenant un investissement brut pour la Commune d'Onex d'environ 12 millions, duquel il faudra déduire les subventions et participations fédérales, cantonales et intercommunales, estimées à environ 8 millions

Vu le projet de convention-cadre en cours d'élaboration entre l'Etat de Genève et les Communes de Bernex, Confignon, Onex, Lancy et la Ville de Genève, les engageant dans les études de projet et la réalisation de la Voie verte Bernex-Bâtie

Vu la décision du Conseil de Fondation des Evaux du 25 avril 2023, concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage aux Communes de Confignon et d'Onex pour leurs territoires respectifs, et la répartition à parts égales entre les communes membres de la Fondation des Evaux pour le financement des études et la réalisation du projet de Voie verte au parc des Evaux

Vu que ce projet est déterminant pour la mobilité active entre Bernex et Genève (vélo, marche, etc.) et permettra de dédier un axe réservé à la mobilité douce propice aux déplacements de tous types (loisirs et fonctionnels), favorisant le report modal et réduisant ainsi le trafic de transit motorisé passant par Onex

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e) et m)

Vu le plan des investissements

Vu le rapport de la Commission urbanisme du 07.02.2024 (URB-1692)

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL**d é c i d e :**

à la majorité simple

Par 16 oui, 5 non et 3 abstentions sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. D'engager, en partenariat avec l'Etat de Genève et les communes concernées, l'étude de projet (phases SIA 32, 33, 41) pour la réalisation de la Voie verte Bernex-Bâtie ;
2. De contractualiser avec le groupement de mandataires ViVA la réalisation des études nécessaires (phases SIA 32, 33, 41) ;
3. D'engager un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), pour garantir la coordination entre les 5 communes concernées et le Canton, ainsi que pour l'élaboration des dossiers de subventionnement ;
4. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'245'000.00 destiné à l'étude du projet de Voie verte Bernex-Bâtie sur le périmètre de la commune d'Onex et l'engagement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ;
5. De prendre acte de la participation de l'Etat de Genève à hauteur de 50 % du crédit d'étude, et de 30 % des coûts de l'AMO ;
6. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
7. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
8. En cas de non-réalisation du projet, de l'amortir au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon ;
9. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 1'245'000.00, afin de financer cette étude.

* * *



Signature :

